

DECLARATION DE BUCAREST

ADOPTÉE A L'ISSUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UCESIF

LE 5 DECEMBRE 2018

POUR UNE RECONNAISSANCE DU RÔLE DES ASSEMBLÉES DES SOCIÉTÉS CIVILES
ORGANISÉES FRANCOPHONES

15 ans après l'adoption des Statuts portant création de l'« Union des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires des Etats et Gouvernements membre de la Francophonie» (UCESIF) à Ouagadougou le 15 novembre 2004, les membres de l'Union se félicitent d'une dynamique recouvrée à l'appui de la présidence roumaine et de la désignation d'un nouveau Secrétaire général.

1. Prenant acte du XVIIe Sommet de la Francophonie qui s'est achevé le 12 octobre 2018 à Erevan (Arménie) et de l'entrée en fonctions au mois de janvier prochain d'une nouvelle Secrétaire générale, Mme Louise Mushikiwabo, les membres de l'UCESIF lui adressent leurs chaleureuses félicitations et leurs vœux sincères de réussite dans sa mission éminente. Le président Iacob Baciou a d'ores et déjà adressé une lettre de félicitation à la Secrétaire générale désignée et lui a proposé de la rencontrer début 2019. A cet égard, il est rappelé conformément à l'Article 11 des Statuts de l'UCESIF que : « *Participent à l'Assemblée Générale, les Présidents des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires ou leurs représentants, à jour de cotisation, le Secrétaire Général de l'OIF ou son représentant.* »
2. Actuellement, l'UCESIF est l'un des 16 membres des réseaux institutionnels de la Francophonie. Or, pour la plupart de ses membres, il s'agit d'assemblées constitutionnelles qui ont pour mission de conseiller leurs gouvernements et leurs parlements respectifs. Ainsi, les membres de l'Union se sont fixé pour objectif d'être reconnus comme telles, c'est-à-dire des institutions pluralistes partenaires de l'OIF. Et ce, afin de jouer pleinement leur rôle dans les domaines économique, social, environnemental et culturel, pour promouvoir une Francophonie contemporaine en complémentarité avec l'OIF, au titre de la démocratie participative.

La préparation du prochain Sommet à Tunis en 2020 doit s'effectuer dès à présent et l'UCESIF entend participer à la refondation de la Francophonie, pour son Cinquantenaire, en lien étroit avec la Secrétaire générale de l'OIF et la présidence arménienne, par les actions suivantes :

- proposer un accord-cadre de méthode signé en 2019, ayant également en vue de préparer une résolution au Sommet de Tunis modifiant l'Article 2 du Titre II de la Charte pour faire de l'UCESIF une instance consultative complémentaire de la Francophonie, au titre des assemblées des sociétés civiles organisées ;
- sensibiliser les ambassadeurs membres du Conseil permanent de la Francophonie et les ministres membres de la Conférence ministérielle de la Francophonie ;
- renforcer ses liens avec l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), Assemblée consultative de la Francophonie (cf. article 2.4 de la Charte de la Francophonie) ;
- inviter les pays membres de l'OIF ayant un conseil économique et social ou institution similaire à rejoindre l'UCESIF – le Président Baciu fera de même auprès des membres francophones de l'AICESIS pour que ses deux présidences soient un atout ;
- enfin, réaffirmer auprès des membres de l'UCESIF et des membres francophones de l'UCESA leur rôle et leur engagement communs.

3. Les membres de l'UCESIF se sont fixé les rendez-vous suivants en 2019 :

- une Assemblée générale en session extraordinaire au CESE de France à Paris le 19/20 mars à l'occasion de la Semaine internationale de la Francophonie à laquelle la Secrétaire générale de l'OIF sera invitée ;
- une Assemblée générale électorale à la fin de 2019 en Guinée, pays de la première Vice-présidente de l'UCESIF, conformément à l'Article 3.8 de son Règlement intérieur.